

Direction Générale des Services

Monsieur Frédéric BIEDAK

Président
SYNDICAT NATIONAL DES
POLICIERS MUNICIPAUX
196, rue de Varsovie
54640 TURQUEGNIEX

Strasbourg,
le - 5 JUIL. 2023

V/Réf : FB/EM n°1/2022

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier dans lequel vous sollicitez notamment :

- L'extension aux policiers municipaux de la gratuité des transports régionaux mise en place par la Région Grand Est, pour la gendarmerie et la police nationales
- La création d'un groupement de commande pour la fourniture au profit de la police municipale de véhicules, logiciels, uniformes et éventuellement de l'armement
- La création d'une école de police dans le Grand Est

La responsabilité du maire, c'est la tranquillité publique. La police municipale, qui est la 3^{ème} force de sécurité en France, en est un acteur essentiel et en lien direct avec les pouvoirs de police du maire.

A ce titre et depuis le courrier qui vous a été adressé le 25 novembre 2022, les domaines de compétence des régions n'ont pas évolué et ne me permettent pas de répondre favorablement à vos différentes sollicitations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

